

**Amnesty International**  
**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Index AI : AFR 54/039/2007 (Public)

Bulletin n° : 147

EFAI

1er août 2007

**Soudan. La nouvelle force doit être déployée immédiatement au Darfour et dotée de tous les moyens nécessaires pour protéger les droits humains**

Amnesty International s'est aujourd'hui félicitée de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, hier soir à l'unanimité, d'une résolution autorisant l'envoi au Darfour (Soudan) d'une force renforcée composée de soldats de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations unies (ONU). Amnesty International a toutefois précisé que cette force doit être déployée d'urgence, être dotée des moyens nécessaires pour une action efficace et bénéficier du soutien total du gouvernement soudanais.

*«Des centaines de milliers de personnes sont mortes dans le conflit au Darfour, et plus de deux millions d'autres ont été forcées de quitter leur foyer. La vérité, c'est que la population du Darfour survit au milieu d'une profonde crise humanitaire et des droits humains. Elle ne peut attendre plus longtemps qu'une protection arrive : celle-ci doit leur être donnée sans plus tarder, elle doit être efficace et la force déployée doit être entièrement mandatée pour protéger les civils contre toute nouvelle violence»*, a déclaré Irene Khan, la secrétaire générale d'Amnesty International.

L'adoption par le Conseil de sécurité, hier, de la résolution 1769 donne à des millions d'habitants du Darfour un peu d'espoir depuis longtemps attendu. Toutefois, il est maintenant essentiel que les États membres de l'ONU fournissent les moyens nécessaires pour qu'une force efficace comportant une composante solide consacrée aux droits humains puisse être déployée rapidement. Cela devra impliquer qu'elle ait la capacité et l'autorité nécessaires pour vérifier le respect des droits humains, enquêter sur les atteintes à ces droits, y compris sur tous les cas de viol et les autres formes de violence sexuelles, et rendre compte publiquement de toutes les atteintes aux droits humains commises.

Les Nations unies devront veiller à ce que cette force, déployée dans une région inondée d'armes, puisse surveiller le désarmement et la démobilisation des milices janjawids, soutenues par le gouvernement soudanais. La nouvelle résolution ne l'autorise qu'à vérifier *«si des armes et matériels connexes sont présents au Darfour»* et a besoin d'être renforcée rapidement.

Amnesty International prie aussi instamment le Conseil de sécurité des Nations unies de veiller à ce que l'embargo actuel sur les armes soit réellement appliqué.

*«Le gouvernement soudanais ayant déjà, dans le passé, fait obstacle à l'envoi de ce type de force, nous le prions instamment de faciliter le déploiement rapide de celle-ci, a déclaré Irene Khan. La population du Darfour s'est vu offrir trop de paroles et trop de résolutions. L'heure d'une action concrète a sonné.»*

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. Site : <http://www.amnesty.org>

Pour connaître les dernières informations relatives aux droits humains, consultez le site <http://news.amnesty.org>.